FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

FASCICULE COMPTABLE 2021

Madame, Monsieur,

Vous nous confiez l'établissement de votre comptabilité, ainsi que sa présentation à des tiers, notamment aux banques et aux autorités fiscales, et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous vouons nos meilleurs soins à l'exécution des tâches liées à notre mandat et cherchons constamment à alléger vos travaux administratifs. En votre qualité de mandant, vous pouvez également nous aider à réduire le temps de traitement et l'accomplissement dans les meilleures conditions de notre mandat.

Nous vous rappelons que votre comptabilité est établie uniquement sur la base des documents et renseignements que vous mettez à notre disposition. Il s'agit essentiellement de vos livres (caisse, banques, CCP), des pièces comptables et/ou de listings informatiques. Cette comptabilité est soumise aux règles des articles 957 et suivants du code des obligations et, de ce fait, doit notamment être claire, facile à consulter et complète.

Pour les personnes astreintes à tenir des livres, l'obligation est faite de dresser un inventaire à la fin de chaque exercice annuel. Les inventaires font partie des livres et doivent par conséquent être complets. Lorsqu'une comptabilité est tenue selon l'usage commercial et conformément aux dispositions du code des obligations, la variation de ces inventaires influence la détermination du bénéfice.

Les comptes présentés à l'autorité de taxation lient cette dernière quant à la fixation des éléments imposables y relatifs, exception faite des cas où la comptabilité n'est pas régulière et donc non probante. Selon les législations fiscales en vigueur, les contribuables doivent joindre à leur déclaration d'impôt les extraits de comptes signés (bilan et compte de résultat) de la période fiscale ou, à défaut d'une comptabilité, un état des actifs et passifs, un relevé des recettes et dépenses, ainsi que des prélèvements et apports privés.

Selon le code pénal, la comptabilité constitue un titre et de ce fait peut aboutir à des délits fiscaux dans les cas d'usage de faux dans les titres avec des conséquences graves. C'est pourquoi notamment:

- toutes les écritures et pièces justificatives, faciles à consulter et à contrôler, doivent correspondre aux faits
- l'exactitude des chiffres doit être garantie.

Lorsque les résultats présentés s'écartent de ceux que l'on rencontre habituellement dans la branche (coefficients expérimentaux), l'autorité de taxation peut requérir une justification des chiffres présentés afin d'en évaluer le caractère probant.

Nous vous remercions de l'attention portée aux considérations ci-dessus et à la détermination des inventaires selon les feuilles annexes remises. Nous espérons que ces formalités ne vous tracassent pas, mais nous nous devons d'être précis et exigeants, dans votre intérêt.

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

Nom, prénom:
ou raison sociale:

Lieu, date et signature

Documentation comptable

Afin d'établir vos comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir nous remettre les documents suivants :

- ☐ Toutes les factures payées durant l'année 2021 liées à votre activité professionnelle
- ☐ Les avis de débit et de crédit de vos comptes bancaires et postaux, ou relevés périodiques
- ☐ Relevés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels de vos comptes bancaires
- ☐ Tous les documents liés au personnel (annonces aux différentes caisses d'assurances sociales, décomptes définitifs, certificats de salaire, attestation d'indemnité journalière
- ☐ Tous les documents liés à vos propres assurances (AVS, LPP, perte de gain maladie)
- ☐ Si vous êtes assujetti à la TVA: copies de vos décomptes
- ☐ Autres documents

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les documents annexés, selon les explications ci-dessous.

- ☐ Liste des actifs et passifs transitoires au 31 décembre 2021
- ☐ Listes des débiteurs au 31 décembre 2021
- ☐ Liste des travaux en cours au 31 décembre 2021
- ☐ Liste des fournisseurs au 31 décembre 2021
- ☐ Liste des inventaires/stocks au 31 décembre 2021

INVENTAIRE DES ACTIFS TRANSITOIRES AU 31 DECEMBRE 2021

Date	Nom et adresse des fournisseurs	Périodes, primes, prestations, etc.	Compte	Montant (TVA incluse)	TVA - taux **(*)**
TOTAL					

(*) Uniquement pour les clients assujettis à la TVA

EXPLICATIONS

Cette rubrique comprend la liste des charges payées en 2021 et qui concernent l'exercice 2022, soit:

- les primes d'assurances (sociales, choses, RC, véhicules, etc.)
- les loyers
- les abonnements, etc.

Doivent également figurer sous cette rubrique les montants à recevoir s'agissant de décomptes annuels pour l'AVS, les assurances sociales, etc., ainsi que tous les autres actifs à recevoir.

Si vous n'avez pas reçu tous les décomptes au moment de votre envoi de pièces, vous pouvez nous indiquer les éléments à prendre en compte en estimant votre créance.

INVENTAIRE DES PASSIFS TRANSITOIRES AU 31 DECEMBRE 2021

Date	Nom et adresse des fournisseurs	Nature des dettes, genre d'achats	Compte	Montant
TOTAL				

EXPLICATIONS

Sont à considérer sous cette rubrique les charges de l'exercice 2021 qui ne sont payées qu'en 2022 à savoir:

- le complément AVS pour vous-même et le personnel
- les décomptes des charges sociales
- les intérêts courus sur les dettes
- les factures de fiduciaires, d'avocats ou de notaires pour des interventions en 2021
- les factures de téléphone, publicité, frais de bureau, etc.

Si vous n'avez pas reçu toutes les factures au moment de votre envoi de pièces, vous pouvez nous indiquer celles à prendre en compte en estimant votre dette.

Vous voudrez bien préciser si vous faites l'objet de prétentions diverses, d'un procès ou si vous avez signé des traites et de quelle importance.

INVENTAIRE DES DEBITEURS AU 31 DECEMBRE 2021

☐ **Selon liste annexe CHF** _____

Date	Nom clients	Soumis TVA **7.7% inclus** CHF	Non soumis TVA CHF	Risque en %	Ev. date du paiement
TOTAL					

EXPLICATIONS

La liste des débiteurs concerne les factures établies jusqu'au le 31 décembre 2021 non encore encaissées à cette date.

Pour les clients équipés d'un système informatique, l'édition d'une liste est suffisante. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.

INVENTAIRE DES TRAVAUX / PRESTATIONS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2021

☐ **Selon liste annexe CHF** _____

Date	Nom clients	Soumis TVA **7.7% inclus** CHF	Non soumis TVA CHF	Etat d'avancement %
TOTAL				

EXPLICATIONS

A l'inverse des débiteurs, les travaux/prestations en cours concernent des prestations effectuées au 31 décembre 2021, mais pour lesquelles la facture n'a pas été émise au 31 décembre 2021.

Si, au 31 décembre, les travaux n'étaient pas terminés, il y a lieu d'évaluer la part déjà effectuée sur l'exercice 2021 et en tenir compte dans l'inventaire.

INVENTAIRE DES FOURNISSEURS AU 31 DECEMBRE 2021

☐ **Selon liste annexe CHF** _____

Date	Nom et adresse des fournisseurs	Nature des dettes genre d'achats	Compte	Montant (TVA incluse)	TVA - taux **(*)**
TOTAL/REPORT					

(*) Uniquement pour les clients assujettis à la TVA

EXPLICATIONS

Toutes les factures de vos fournisseurs, qui concernent l'exercice 2021 mais qui ne seront payées qu'en 2022, doivent être inventoriées.

Il s'agit essentiellement de celles que vous avez reçues avant le 31 décembre 2021. Vous devez également faire figurer dans l'inventaire les montants relatifs aux livraisons, acquisitions inventoriées dans vos stocks ou actifs divers, mais dont la facture vous a été transmise en 2022 seulement.

Si vous n'avez pas reçu toutes les factures au moment de votre envoi de pièces, vous pouvez nous indiquer celles qui sont à prendre en considération dans l'inventaire des "Passifs transitoires" en estimant votre dette.

Pour les clients équipés d'un système informatique, l'édition d'une liste est suffisante. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.

INVENTAIRE DU STOCK DE MARCHANDISE

☐ **Selon liste annexe CHF** _____

Date	Désignation du produit	Nature du produit	Quantité	Prix unitaire	Total
TOTAL/REPORT					

EXPLICATIONS

Cette rubrique comprend : la marchandise, les matières premières, les produits terminés ou en cours de fabrication.

Les règles du code des obligations précisent que l'estimation doit être faite au prix d'achat ou de revient. Toutefois, si les prix pratiqués au jour de l'inventaire sont inférieurs, on appliquera ces derniers.

Rappel des règles du CO :

- pour les marchandises achetées à des tiers — au prix d'achat ou au prix inférieur, selon le marché.
- pour les marchandises de propre fabrication — au prix de revient(*) ou au cours du jour

(*) Le prix de revient inclut la matière, les salaires et charges sociales et une faible quote-part aux frais généraux.

La décotation de 1/3 tolérée fiscalement sera calculée par nos soins, car nous devons connaître la variation des réserves latentes d'une année à l'autre pour dégager le résultat effectif.

Nous vous recommandons de procéder aux inventaires avec un soin tout particulier, car le résultat peut être grandement faussé si, par exemple, vous inventoriez des biens ou valeurs impayés et pour lesquels la somme due ne figurerait pas dans la liste des créanciers.

Pour les clients équipés d'un système informatique, le tirage ordinateur nous suffit. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.